MISE A DISPOSITION DE BROYEUR A VEGETEAUX

Note explicative

COMMENT FAIRE POUR EMPRUNTER LE BROYEUR ?

Etape 1 : Je récupère mon contrat de prêt

Disponible sur www.oytier.fr ou directement au secrétariat de la mairie.

Etape 2 : Je remplis mon contrat de prêt

Je joins les pièces justificatives :

- Le contrat signé
- Une photocopie de la pièce d'identité
- Un justificatif de domicile (facture EDF, Eau, Téléphone….)
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile » en cours de validité
- Je formule 3 choix de dates dans le contrat de prêt. En semaine pour 24 heures – Le week-end pour 48 heures

Etape 3 : Je réserve le broyeur

Je retourne le contrat de prêt avec les pièces à la Mairie de Oytier Saint Oblas

Etape 4 : La mairie vous confirme la date de prêt

Etape 5 : Prise en compte et restitution du broyeur

Les modalités de prise en compte sont laissées à l'appréciation de l'utilisateur :

- Retrait par l'utilisateur auprès du service technique de la commune.
- Livraison à domicile par le service technique de la commune.

Broyeur de végétaux
BUGNOT BV N.45

Diamètre de branches accepté : de 1 à 10 cm
Carburant : Essence SP 95 sans additif
Réservoir de 33 litres
Poids : 530 kg
Puissance : 25 CV
Rendement : 5 m³/h de broyat pour 20 m³/h de branches
Consommation : 6 l/h

